

Migros - banques : la revanche des épiciers

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 897

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La revanche des épiciers

(y) A fin février, la Fédération des Coopératives Migros et L'Union de Banques Suisses publiaient leurs résultats pour l'exercice 1987. La plus grande entreprise de distribution et la première banque commerciale du pays travaillent toutes deux à l'échelle du milliard, en terme de chiffres d'affaires, d'intérêts actifs et autres commissions qui augmentent bon an mal an de quelques pour cent, c'est-à-dire de plusieurs centaines de millions de francs.

Et pourtant, par-delà les mouvements d'affaires à la hausse, les bénéfices ont décliné de part et d'autre l'an dernier. En déclenchant de nouvelles batailles sur les prix, de la viande en particulier, la Migros a réduit son cash-flow de 6,3% (de 590 à 572 millions) et son bénéfice de 22,4% (de 210 à 163 millions) pour des ventes au détail en augmentation de 3,4% (de 9,4 à 9,7 milliards de francs). La stratégie est claire: dans l'impossibilité de tenir l'objectif limité à + 2% d'augmentation réelle du chiffre d'affaires fixé en son temps par Pierre Arnold, la Migros casse les prix pour augmenter sa part au marché dans divers secteurs, celui des produits frais en particulier. Au total, 382 étiquettes révisées à la baisse, un cadeau de 100 millions aux clients pour un indice interne de renchérissement négatif (-1%). De quoi mettre Coop mal à l'aise, même si l'écart entre les deux grandes fédérations coopératives ne se creuse pas.

Du côté de l'UBS, la somme du bilan

augmente certes de 5%, passant de 152,2 à 160,4 milliards, suite à l'augmentation de toutes les positions actives, sauf les changes par papier-valeur; mais le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice en diminution de 3%, de 776 à 753 millions. Les charges de personnel augmentent dans une proportion relativement élevée (+ 8,8%) supérieure à celle de tous les autres frais et produits.

Le secteur bancaire, qui a fortement engagé durant les dernières années, se présentait comme un énorme réservoir de postes. Ces dernières semaines, suite aux répercussions décalées du crash boursier, la politique a changé et l'indice de l'emploi pour l'année courante devrait s'en ressentir. Tandis qu'en 1987 l'UBS augmentait ses effectifs de 891 unités pour atteindre 20 881 postes (dont 12 000 équipés informatiquement), la Migros engageait 3300 nouveaux collaborateurs dont le total passait de 58 400 à 61 700 (43 500 à temps plein).

Ainsi donc, les épiciers semblent devoir prendre leur revanche. Et les banques manger un peu moins de pain blanc. En tout état de cause, la vulnérabilité du secteur financier dont les opérations paraissent il y a six mois encore les plus aptes à procurer des profits rapides est désormais une réalité reconnue. Et s'il valait mieux vendre de vraies salades, des biens réels, que des papiers, options, devises, titres et autres équivalents? ■

ECHOS DES MEDIAS

La presse de gauche est peu connue. Savez-vous que *Le petit combat socialiste illustré* vient de publier son dix-huitième numéro? Il contient, entre autres, le dossier d'un enseignant jurassien, en poste à Ouagadougou, au Burkina-Faso. Combat socialiste, CP 69, 2800 Delémont 2.

La *Neue Zürcher Zeitung* confirme sa

position de pointe en économie suisse et introduit une page, à périodicité variable, sur des thèmes et thèses économiques. Il s'agira d'études plus approfondies que de simples articles de presse.

L'intervention américaine au Viet-Nam (1965-1975) justifie l'édition d'un périodique allemand intitulé *NAM*. Une édition anglaise l'a précédé.

Deux quotidiens jumelés paraissent à Interlaken: l'*Oberländisches Volksblatt* et l'*Echo von Grindelwald*. Le premier, fondé en 1863, a donc 125 ans, mais il n'est quotidien que depuis quelques années.

(ag) Le Département fédéral de justice et police a mis en consultation un avant-projet de loi sur l'aide aux victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle. En adoptant l'article 64^{ter} de la Constitution fédérale, le peuple suisse lui en a donné la base légale. Estimant que l'avant-projet traduisait une ingérence fédérale dans le domaine de la procédure pénale, qui est l'apanage des cantons, le Conseil d'Etat vaudois a réagi, fermement. Bien! Mais, dans un communiqué envoyé à la presse, il adopte un ton fait pour qu'applaudisse la galerie:

FEDERALISME

Discretion et effets de manche

Dans ses déterminations, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il s'opposera énergiquement et par tous les moyens en son pouvoir à cette inadmissible intrusion fédérale dans le cadre de la procédure.

Cette intrusion fédérale dans le cadre (sic) appelait évidemment un style catcheur, une réponse rentre-dedans.

On aurait souhaité qu'un peu de cette ardeur soit utilisée pour exprimer la position du Conseil d'Etat après publication de la lettre du Conseil fédéral au Canton du Jura, où l'exécutif ose affirmer qu'il peut transmettre ses ordres aux polices cantonales pour que soient exécutées les décisions de sa compétence, sans que le gouvernement cantonal soit informé: réquisition des polices cantonales! Pour l'instant, ce sont les journalistes, Michel Perrin dans *24 Heures* (29.2), Willy Boder dans *La Suisse*, qui ont sauvé l'honneur. Va-t-on laisser cette détestable réponse du Conseil fédéral faire jurisprudence? Il faut aussi crier au loup quand le loup est là. ■